Mission Entraînement Sportif

Orléans 26-28 novembre 2014 Séminaire C3D

Sommaire

Enjeux ES et positionnement politique C3D

Cahier des charges des spécialités sportives

Conventions avec les fédérations / ligues

Préparation Physique

• Perspectives : Etat des lieux et questionnaire

Enjeux

- Positionnement politique de la C3D
- Vis-à-vis de nos interlocuteurs et partenaires: fédérations, J&S, DGSIP, milieu sportif
- Affirmation de la qualité de nos formations
- Insertion professionnelle des étudiants
- Rappel: Vote contre les licences professionnelles (C3D St Raphaël; cf argumentaire sur le site C3D)

Supplément au diplôme (ADD)

- Obligatoire depuis 2007
- L'intitulé de la spécialité sportive permet la délivrance de la carte professionnelle délivrée par J&S
- Le débat porte sur le niveau d'exigence technique nécessaire à l'obtention de la spécialité sportive
 - 2 options retenues:
 - Une inscription au code du sport via une demande à la DGSIP d'un niveau pratique minimal dans certaines options sportives à l'image des diplômes de JS
 - Une option sportive non compensable dont le degré d'exigence pour obtenir la moyenne au 6ème semestre serait le niveau minimal obligatoire de l'option sportive.
- Cahier des charges défini à Marseille (C3D)

Cahier des charges

- Mettre en place une démarche qualité
- C3D Marseille 2012

- La double fonction du cahier des charges
 - Les conditions pour ouvrir la spécialité sportive pour mettre en place une formation en ES
 - Les conditions pour valider l'inscription de la spécialité sportive dans l'ADD et pouvoir obtenir la carte professionnelle.

Cahier des charges

- Les spécialités sportives inscrites à l'ADD doivent être adossées à :
- « Des conventionnements de collaboration, d'échange avec les fédérations et/ou ligue et/ou le monde professionnel ? »
 - Compte tenu de l'état des lieux concernant les conventions, il est convenu que ce point ne serait que seulement souhaitable.
- Des ressources humaines en interne autour des options sportives développées.
- La participation aux enseignements d'enseignants chercheurs spécialistes de l'exercice, de l'entraînement sportif et/ou de la préparation physique, mentale et nutritionnelle.
- « La possible participation à l'enseignement des cadres de la fédération, de la ligue ou du monde professionnel »
 - Ce point semble également être souhaitable C3D Marseille 22/03/2012

Cahier des charges pour ouvrir une spécialisation éligible à ADD

- La participation des cadres de la fédération, de la ligue et du monde professionnel aux conseils de perfectionnement et à l'évaluation des étudiants
 - Ce point pose le problème du niveau d'intégration des cadres fédéraux : consultatif ou décisionnel? Participant à certification?
- Des possibilités d'accueil des étudiants en stage dans un environnement proche de la structure.
- La délivrance de la spécialité sportive de ADD soumise à la validation d'un niveau de pratique minimal,
 - Ce point doit faire l'objet de précisions dont la définition du niveau
- La prise en compte des possibilités d'insertion professionnelle et/ou de poursuite d'étude
 - Ce point sera approfondi lorsque une politique en matière de professionnalisation sera définie au sein de la C3D
- Lieux de stages validés en commun par l'Université et/ou Ligue, fédération, monde professionnel
- L'engagement à ne pas faire de double certification d'Etat.

Conventions avec les fédérations

- Trois conventions nationales mères (Natation 2011, Badminton 2012, Gymnastique en cours)
- Quel type de convention nationale?
 - Une réflexion est en cours, des propositions seront rapidement faites pour obtenir une convention cadre pour toutes les fédérations
- On s'oriente vers cadre-type C3D pour toutes les fédérations
- Démarches C3D / Démarches Structures Staps et conventions avec fédérations
 - Il est convenu d'associer les structure STAPS ayant déjà des liens forts avec certaines fédérations et ayant engagé des démarches avec celles-ci.
- Analyse et suivi des conventions existantes: En cours

Niveau de pratique

• Identifier les spécialités sportives dans lesquelles les fédérations ont définies des niveaux de pratique pour les DE/BE : Raquettes, Combat, Voile, Equitation....

Deux pistes envisagées :

- Une inscription au code du sport via une demande à la DGSIP d'un niveau pratique minimal dans certaines options sportives à l'image des diplômes de JS
- Une option sportive non compensable dont le degré d'exigence pour obtenir la moyenne au 6ème semestre serait le niveau minimal obligatoire de l'option sportive.

Préparation physique

- Il n'existe pas de Diplôme d'Etat de Préparation physique à ce jour
- La question se pose : y a-t-il un métier émergent?
- Définition de la PP?
 - Compétences transversales à définir?
 - Des publics cibles différents (HN coaching individuel, salles de remise en forme...),
 - Des contenus communs à définir.
- Alignement sur le cahier des charges de l'ADD défini à Marseille concernant les spécialités sportives.
- La demande de la C3D est de positionner la PP au niveau Licence (niveau de l'intervention des diplômes STAPS, et non au niveau Master)
- La question est posée du risque de saturation du marché.

Etat des lieux et questionnaire

- Questionnaire à diffuser : état des lieux concernant les formations et les options sportives,
- Combien d'ADD délivrés depuis 2007 dans les structures STAPS?
- Nombre de spécialités sportives
- Recenser les conventions nationales, régionales.....
- Il est évoqué la mise en place d'un séminaire, réseau...sur le modèle de la journée APAS

Merci de votre attention

- arnaud.jaillet@u-picardie.fr
- 06 35 36 51 19

- lionel.crognier@u-bourgogne.fr
- 06 79 64 81 43